



Credit consommation assurance perte d emploi

Par **samy44**, le **24/09/2008** à **20:15**

Bonsoir,

J ai souscrit à un prêt à la consommation au moins de juin 2008 auprès de ma banque.

Au moment de la signature du contrat avec ma conseillère , j ai souscrit à une assurance perte d emploi.

Je reçois il y a un mois de la part d'un établissement m'indiquant que cette assurance a été annulée , alors que je n ai rien demandé.

Je demande des explications à ma banquière , et elle me répond simplement que la souscription n a pas été mis en place. Ceci est donc une erreur de sa part.

Elle m'indique qu'il est maintenant trop tard pour y souscrire et qu'il faut que je refasse un nouveau prêt.

Est-ce normal?

Suis-je en droit de demander un geste commercial?

Si oui de quelle ampleur?

Merci d'avance.